

**MORATOIRE SUR LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS À MELOCHEVILLE :
SÉANCE D'INFORMATION À VENIR**

Beauharnois, le 4 juillet 2023 – En lien avec les différentes mesures d'atténuation mises en place en mars 2022 dans le secteur Melocheville, principalement celle du moratoire sur les nouvelles constructions dans le secteur, la Ville souhaite inviter les citoyens à une séance d'information sur le sujet dans les prochaines semaines.

Mis en place à l'époque pour garantir la qualité et la quantité de l'approvisionnement en eau potable du secteur Ouest, un gel temporaire sur l'émission de permis de construction résidentielle et de certains certificats d'occupation commerciale avait été décrété par le conseil. Depuis le 8 mars 2022, aucun permis pour la construction d'un bâtiment résidentiel nécessitant un raccordement à notre réseau d'aqueduc n'a été délivré par la Ville.

Compte tenu des dernières démarches effectuées dans le dossier et des données plus récentes et à jour, la résolution de contrôle intérimaire devrait prochainement être levée. Afin de bien vulgariser et expliquer cette récente décision qui devrait être officialisée sous peu, les citoyens sont invités à une séance d'information sur le sujet :

**Le mardi 18 juillet 2023, 19 h
À la salle du conseil de l'hôtel de ville (660, rue Ellice)**

Élus et membres de l'administration municipale seront sur place pour donner plus de détails sur les derniers développements du dossier d'approvisionnement en eau dans le secteur Melocheville, en plus de ce qui est à venir. Les citoyennes et citoyens intéressés à y être sont priés de confirmer leur présence avant le lundi 17 juillet, 16 h, par courriel à reception@ville.beauharnois.qc.ca ou par téléphone en composant le 450 429-3546, poste 230.

UN DOSSIER D'UNE IMPORTANCE CAPITALE

La Ville continue d'analyser plusieurs mesures et projets pour garantir la qualité et la quantité de l'approvisionnement en eau potable de toute la municipalité, qui seront déployées dans les prochains mois. De ce fait, les citoyens concernés seront avisés des procédures particulières qui s'appliqueront en matière d'arrosage et de remplissage des piscines.

La Ville s'assurera de communiquer ces informations de façon diligente, dans des délais raisonnables. Nous invitons la population à se tenir informés en tout temps en consultant nos différentes plateformes web, notamment le site Internet au www.ville.beauharnois.qc.ca et les plateformes de réseaux sociaux, et le *Beauharnois vous informe* (BVI), distribué à toutes les portes.

----- 30 -----

Source :

SERVICE DES COMMUNICATIONS ET TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Ville de Beauharnois

450 429-3546

communications@ville.beauharnois.qc.ca